

Direction Générale Adjointe des Services à la Population  
Service Réseau Municipal de Soutien à la Parentalité  
JPB/FSM/GC

N°75/2023

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET** : Demande de subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise pour le projet « Référent CDDF/ Coordinateur ACTE », présenté dans le cadre du Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance.

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Vu** la délibération n°13 du 25 janvier 2021 au point 26° permettant à Monsieur le Maire de demander directement à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales ou tout autre organisme financeur, l'attribution de subventions. Etant précisé que cette délégation est générale et concerne toutes demandes de subventions en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable accompagnée des plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires,

**Considérant** les aides financières susceptibles d'être accordées par la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre du Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance,

**Considérant** que le projet « Référent CDDF/ Coordinateur ACTE » répond aux conditions d'éligibilité.

**DECIDE**

- **De solliciter** une subvention d'un montant de 20 000€ auprès de la Préfecture du Val d'Oise en déposant un dossier finalisé pour ce projet.
- **De signer** tout document fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 2 mars 2023.

**Pour le Maire et par délégation**  
**La Maire Adjointe déléguée à l'Éducation**  
**et à la Réussite Scolaire**



**Malika CAUMONT**



Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le :

**06 MARS 2023**

Mis en ligne le :

**07 MARS 2023**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services



Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire**

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Demande de subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise pour le

Objet de l'acte : projet « Référent CDDF/ Coordinateur ACTE », présenté dans le cadre du  
Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance.

=====  
Date de décision: 02/03/2023

Date de réception de l'accusé 06/03/2023

de réception :

=====  
Numéro de l'acte : 2023DECISION75

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230302-2023DECISION75-AI

=====  
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

=====  
Nom du fichier : Décision 75.pdf ( 99\_AI-095-219502770-20230302-2023DECISION75-  
AI-1-1\_1.pdf )